

DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID: 033-253306310-20230615-2023_03_32-DE

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 15h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence.

Date de convocation: 26/05/2023

Etaient présents : Mme GOT ; Mme De ROFFIGNAC ; Mme MONSEIGNE ; M. CAVALEIRO ; M. BOTTON ; M. JUSTINIEN ; Mme

QUENTIN ; M. ESCOTS ; Mme HAMMERER ; M. COTIER, Mme MARIE-REINE SCIARD.

Absents représentés : M. PENAUD, pouvoir à Mme de ROFFIGNAC, Mme FERREIRA, pouvoir à Mme GOT

Etaient excusés : M. PROU ; Mme HERAUD

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Isabelle PREVOST, Région Nouvelle

Aquitaine, Mr CAPPE, CdC Haute-Saintonge, Mr MAINDRON, CdC Haute Saintonge, Ophélie ROY SMIDDEST

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 17Pour : 13Membres présents : 11Contre : 0Suffrages exprimés : 13Abstention : 0

Délibération N° 2023-03-32 MISE EN PLACE D'UN APPEL A PROJET 2024 D'ACCUEIL D'ARTISTES EN RÉSIDENCE AU PHARE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2022 portant approbation du plan de gestion du bien culturel inscrit au Patrimoine Mondial n°1625 « Le phare de Cordouan »

Vu le plan de gestion du phare de Cordouan et la fiche action 3.3.3 du plan de gestion « Capitaliser sur les collaborations artistiques pour faire rayonner le phare » ;

Le SMIDDEST s'est engagé dans une démarche de développement culturel pour valoriser le phare de Cordouan. Il souhaite faire de Cordouan un lieu d'accueil pour des artistes en résidence, afin qu'ils puissent proposer une lecture renouvelée du monument par la création artistique. Le SMIDDEST souhaite être moteur en impulsant un appel à projet annuel, afin de positionner Cordouan comme un lieu de soutien à la création artistique. Les candidats devront proposer un projet avec des œuvres abouties existantes et/ou produites spécifiquement pour et avec le lieu. Seront étudiées avec attention les propositions incluant des actions médiation culturelle auprès des scolaires et les projets incluant une dimension territoriale. L'appel à projet de résidence d'artistes sera lancé en septembre 2023, pour un début de résidence en 2024 et la restitution avec ateliers d'action culturelle au 2 ème trimestre 2024. Un jury composé de professionnels et de partenaires du SMIDDEST étudiera les candidatures reçues et choisira l'artiste lauréat. Le budget sera de 5 000€ comprenant la rémunération des artistes, les frais de transport/de résidence, les frais de scénographie/d'installation, la mise en place d'ateliers de médiation à destination du jeune public, les rencontres avec les partenaires du projet, la rencontre avec le public et/ou vernissage.

Il est décidé, à l'unanimité, après en avoir débattu :

Article 1. D'approuver la mise en place de l'appel à projet de résidence d'artistes pour l'année 2024

<u>Article 2</u>. D'autoriser Madame la Présidente à effectuer les demandes de financement complémentaires auprès de tout partenaire financier selon le projet proposé ; les dépenses seront inscrites au Budget Annexe Cordouan.

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 15 juin 2023.

La Présidente,

La secrétaire de séance,

Pascale GQT

Célia MONSEIGNE